

Conseil municipal du lundi 29 avril 2024

séance publique à la mairie | Convoqué le 25 avril 2024 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (7) : Mme Régine DELUCA [rD] (secrétaire de séance), M. Guy ALBRAND [gA], Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOUY [bR].

Absent, Excusés (2) : M. Alexandre BORRELLY [aB], Nathalie UBAUD [nU] proc à Régine DELUCA [rD]

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Demande subvention au titre du CDST 2024-2026.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 10 324 € a été demandée au titre du FODAC 2024 pour des aménagements au foyer de ski afin de pouvoir y accueillir les élèves de la maternelle pendant les travaux de re-qualification de l'école. Suite à la visite des services du Département il semble plus judicieux de déposer une demande de subvention plus élevée au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026.

Le montant total des travaux s'élève à 20 093,66 € HT :

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	20 093,66 € HT
Subvention CDST 2024-2026	14 065,56 €
Autofinancement	<u>6 028,10 €</u>
RECETTES	20 093,66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement proposé
- DECIDE de faire les travaux
- DECIDE de demander à Madame La Présidente du Conseil Départemental 04, une subvention d'un montant de 14 065,56 € au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026.

Vote unanimité (8 pour)

2. Budget Eau : DM1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	200.00	
6817 (042)	Dot. dépréc. actifs circulants	-200.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		10.00
778	Autres produits exceptionnels		-10.00

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

1391 (040)	Subventions d'équipement	10.00	
2158 - 25	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	-10.00	

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote unanimité (8 pour)

3. Vente du camion

Le Maire propose au conseil municipal de vendre le camion + saleuse + dameuse appartenant à la commune pour la somme de 45 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la vente du camion + saleuse + dameuse appartenant à la commune au prix de 45 000 €
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

Vote unanimité (8 pour)

4. Organisation du temps de travail

Le Maire rappelle que par délibération N°2021_145 en date du 29/11/2021, le conseil municipal a délibéré sur l'organisation du temps de travail des employés de la commune, or les employés de la micro-crèche ayant été repris par la commune le 01/06/2023 suite à la dissolution du SIVU Venterol-Piégut, il est nécessaire de déterminer et d'organiser les cycles de travail de ce service.

Le conseil municipal fixe les horaires comme suit :

Service médico-social : semaine à 35 heures (amplitude horaire : 7h00/19h00).

Au sein de ce cycle hebdomadaire, les agents seront soumis à des horaires variables fixés de la façon suivante :

- Plage variable de 7h00 à 12h00
- Plage fixe de 12h00 à 14h00
- Plage variable de 14h00 à 19h00

Vote unanimité (8 pour)

5. Approbation du tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 19,75 heures hebdomadaires et la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à 19,75 heures hebdomadaires à compter du 01/05/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la proposition du Maire
- DECIDE de modifier et d'APPROUVER le tableau des emplois ci-joint, à compter du 01/05/2024
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants

Vote unanimité (8 pour)

6. Panneaux photovoltaïques sur la commune de Faucon Du Caire.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Faucon de Caire va poser des panneaux photovoltaïques sur son territoire en limite de la commune de Venterol, la loi leur impose un débroussaillage obligatoire sur 50 mètres autour du site, ce périmètre se trouve en partie sur la commune de Venterol (environ 3 ha).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE de donner son accord pour que la commune de Faucon du Caire procède à du débroussaillage obligatoire sur la commune de Venterol dans le périmètre de 50 mètres autour de son site de panneaux photovoltaïques.

Vote unanimité (8 pour)

7. Questions diverses

- [mP] rappelle que les lampes communales d'éclairage public ont été supprimées lorsqu'elles n'éclairaient pas le domaine public, une demande a été reçue en mairie pour remettre des lampes dans certains hameaux. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

- [mP] rappelle au conseil municipal les obligations légales de débroussaillage et leur complexité, nous allons faire appel à un bureau d'études afin de délimiter les zones à débroussailler, faire procéder au débroussaillage et refacturer à chaque propriétaire sa part, des subventions auprès de la Région et du Fonds vert seront demandées.

- le grenier de l'école des Gaillaches a été vidé et rangé par les conseillers municipaux, l'enseignante et l'ATSEM.